Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 09 juillet 2015

Prend acte des décisions du Maire,

Adopte le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 21 mai 2015

-2015-07-01 : Vote la décision modificative n°1 telle que présentée :

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes : +69 225,17 € Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes : + 164 909,00, à l'unanimité.

-2015-07-02 : Admet en perte les titres de recette pour un montant total de 364,41 € à l'unanimité

-2015-07-03 : Ajuste le poste de Gestionnaire périscolaire et affecte ce poste au sein de la Direction de l'Éducation : transformation du poste de Gestionnaire périscolaire — opérateur secrétariat général — assistant administratif DSIT — coordinateur accueil à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs en un poste de Gestionnaire périscolaire au sein de la Direction de l'Éducation à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs.

- Ajuste les postes d'agents de restauration et d'atsem à l'école du Bourg comme suit : suppression de deux postes d'agent d'entretien et de restauration à temps complet ouverts au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux. Création d'un poste d'agent d'entretien et de restauration à temps noncomplet (32,6/35ème) ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux. Création d'un poste d'agent d'entretien et de restauration à temps non-complet (28,76/35ème) ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux. Suppression de deux postes d'atsem à temps complets ouverts au cadre d'emplois des atsem. Création d'un poste d'atsem à temps non-complet (33,56/35ème) ouvert au cadre d'emplois des atsem. Création d'un poste d'atsem à temps non-complet (28,96/35ème) ouvert au cadre d'emplois des atsem.
- Ajuste les postes d'agents de restauration à l'école du Chater comme suit : suppression de cinq postes d'agent d'entretien et de restauration à temps complet ouverts au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux. Création de deux postes d'agent d'entretien et de restauration à temps noncomplet (29,87/35ème) ouverts au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux. Création d'un poste d'agent d'entretien et de restauration à temps non-complet (27,16/35ème) ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux. Création de deux postes d'agent d'entretien et de restauration à temps non-complet (28,76/35ème) ouverts au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
- Ajuste les postes d'atsem à l'école de Bel-Air comme suit : suppression de trois postes d'atsem à temps complet ouverts au cadre d'emplois des atsem. Création d'un poste d'atsem à temps noncomplet (33,63/35ème) ouvert au cadre d'emplois des atsem. Création d'un poste d'atsem à temps noncomplet (32,02/35ème) ouvert au cadre d'emplois des atsem. Création d'un poste d'atsem à temps noncomplet (31,96/35ème) ouvert au cadre d'emplois des atsem.

d'animation de 2ème classe et d'adjoint d'animation de 1ère classe en trois postes d'Animateur périscolaire, extrascolaire et restaurant scolaire à temps non-complet (26,51/35ème) ouverts au cadre d'emplois des adjoints d'animation. Suppression de huit postes d'Animateur périscolaire à temps non-complet (8,15/35ème) ouverts aux grades d'adjoint d'animation de 2ème classe et d'adjoint d'animation de 1ère classe. Suppression de quatre postes d'Animateur périscolaire à temps non-complet (4,33/35ème) ouvert aux grades d'adjoint d'animation de 2ème classe et d'adjoint d'animation de 1ère classe.

- -Adopte le tableau des effectifs proposé, à la majorité (vote contre de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR).
- -2015-07-04 : Ajuste au sein de la Direction de la Communication comme suit : transformation du poste de Graphiste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux en un poste de Chargé de communication et de création graphique à temps complet ouvert aux cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux, des adjoints administratifs territoriaux, des techniciens territoriaux et des rédacteurs territoriaux.
- Ajuste au sein de l'EAJE Air d'Enfance comme suit : suppression d'un poste d'Auxiliaire de puériculture à temps complet ouvert aux grades d'agent social de 1ère classe, d'agent social principal de 2ème classe, d'agent social principal de 1ère classe et d'auxiliaire de puériculture de 1ère classe. Création d'un poste d'Assistant éducatif petite enfance à temps complet ouvert aux cadres d'emplois des agents sociaux territoriaux et des auxiliaires de puériculture.
- -Ajuste au sein de la Direction des Finances comme suit : transformation du poste de Chargé des marchés publics et assurances à temps complet ouvert au cadre d'emplois des rédacteurs en un poste de chargé des marchés publics et assurances à temps complet ouvert aux cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et des rédacteurs.
- Ajuste au sein de la Police municipale comme suit : transformation du poste de Gardien à temps complet ouvert au grade de Gardien en un poste de Gardien à temps complet ouvert au cadre d'emplois des agents de police municipale.
- -Adopte le tableau des effectifs, à l'unanimité.

## -2015-07-05 : Crée les vacations comme suit :

Type de vacation	Service	Rémunération ( brut)	Volume horaire mensuel maximum prévisionnel	Validité
Études surveillées (personnel non enseignant)	Scolaire	13,67 euros par vacation	23 heures	01/09/2015 au 31/08/2016
Surveillance (personnel non enseignant)	Scolaire	Smic horaire	5 heures 45 minutes	01/09/2015 au 31/08/2016
Projectionniste	Direction des Affaires Culturelles	46,20 euros par vacation	15 heures	01/09/2015 au 31/08/2016

Inscrit les crédits prévus à cet effet au budget, à l'unanimité.

- -2015-07-06: Autorise Monsieur le maire à signer les Conventions d'objectifs et de moyens relatives aux interventions des neufs associations citées ci-dessus dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires de septembre 2015 à juillet 2016. Alloue à chaque association pour 2015, une subvention spécifique liée aux activités conduites de septembre à décembre 2015 sur les projets décrits ci-dessus soit :
- 1/ « Théâtre de Bulle », subvention 2015 « animation des temps périscolaires » : 3192 €.
- 2/ « École de musique de Francheville », subvention 2015 « animation des temps périscolaires » : 2520 €.
- 3/ « Centre de Karaté Franchevillois » subvention 2015 « animation des temps périscolaires » : 1400 €.
- 4/ « Centre social de Francheville », subvention 2015 « animation des temps périscolaires » : 1120 €.
- 5/ « Football club franchevillois », subvention 2015 « animation des temps périscolaires » : 1050 €. 6/ « Pièces en Stock », subvention 2015 « animation des temps périscolaires » : 1680 €.
- 7/ « La ruée vers l'Art », subvention 2015 « animation des temps périscolaires » : 1680 €.

8/ « France Taekwondo », subvention 2015 « animation des temps périscolaires » : 840 €. 9/ « Maison des solidarités », subvention 2015 « animation des temps périscolaires » : 280 €. Dit que ces subventions seront imputées sur l'article 6574 du budget principal 2015 de la commune dûment approvisionné, à *l'unanimité*.

-2015-07-07 : Attribue la subvention exceptionnelle suivante : 400 € à l'OCCE de l'école maternelle du Châter sous réserve de la validation du projet par l'Inspecteur de l'Éducation nationale. Dit que cette subvention sera imputée sur le chapitre 65, article 6574 du budget principal 2015 de la commune dûment approvisionné, à l'unanimité.

-2015-07-08: Valide le principe de la signature du troisième Contrat Enfance Jeunesse. Autorise Monsieur le Maire à signer, par décision, tout avenant à ce contrat, ne le modifiant pas substantiellement. Dit que toutes les modifications substantielles seront retravaillées dans les mois à venir par les partenaires petite enfance en lien avec la caisse d'allocations familiales. Elles seront également proposées à l'avis de la commission petite enfance jeunesse pour une validation d'un nouveau CEJ 2015/2018 avant la fin de l'année 2015. Une délibération cadre sera proposée en ce sens lors d'un prochain Conseil Municipal, à *l'unanimité*.

-2015-07-09: Dit que la commune adhère à l'Association Nationale des Élus en charge du Sport et s'engage à verser une cotisation annuelle de 220, €uros. Dit que Madame Arielle PETIT, Première Adjointe, déléguée aux relations avec les associations, au sport, à la culture et à l'administration générale représentera Francheville auprès de cette association, à la majorité (abstention de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR).

-2015-07-10 : Attribue la subvention exceptionnelle de 800 € à l'association Musika Franche au titre de son implication technique et artistique dans l'animation de la fête de la musique 2015. Dit que cette subvention sera imputée au chapitre 65, article 6574 du budget principal 2015 dûment approvisionné, à l'unanimité.

Michel RANTONNET

Maire de Francheville

Membres présents: Mr RANTONNET, Mme PETIT, Mr LAVERLOCHERE, Mme SANTOS-MALSCH, Mr GOURRIER, Mme QUIBLIER, Mr CALABRE, Mme BARBIER, Mr DASSONVILLE, Mme REY, Mr DE PARISOT DE BERNECOURT, Mme JAUFFRET, Mr ROUX, Mme PRUNARET, Mr SADOT, Mme D'HONNEUR, Mr CORTIAL, Mme RODAMEL, Mme BARBET, Mr GOTTELAND, Mme ELLENBERGER, Mr KRETZSCHMAR

Membres représentés : Mme SALEMBIER-MICHEL, Mr BONNEMAN, Mme POULARD, Mr TREMBLEAU

Membre absent: Mr GUILLON

Membres absents à compter de la présentation du compte rendu : Mr LAMBERT, Mme DUMONT, Mme FAŸ, Mr RIVIER, Mr GUIBERT, Mme JAMBON